



JEU CONCOURS

Festival « Dernières gorgées d'été »

Article 1 : Objet

La Ville, en partenariat avec la FLAC, organise un concours gratuit sans obligation d'achat, à l'occasion du festival « **Dernières gorgées d'été** » qui se tiendra le **6 septembre 2025**. Ce concours permet de remporter **un atelier de brassage d'une valeur de 90 €**.

Article 2 : Modalités d'inscription

Ce jeu est ouvert à toute **personne physique majeure** résidant en France, à l'exclusion des personnes impliquées dans l'organisation, la réalisation et la mise en œuvre du jeu, ainsi que des agents, des élus de la Ville et des colistiers et des membres de leur famille.

L'organisateur pourra demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra bénéficier du lot.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, la personne doit télécharger l'application Ville de Marly afin de s'inscrire au tirage au sort via le formulaire disponible sur l'écran d'accueil de l'application **avant le 03 septembre 2025 à minuit**. Une seule participation par personne. Toute participation ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Désignation du gagnant et publication des résultats

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort** parmi les participants ayant respecté les conditions de participation. Le nom du gagnant sera annoncé sur la page Facebook de la ville de Marly et publiquement lors du festival et communiqué par la Ville et la FLAC.

Article 5 : Dotation

Le lot mis en jeu est : **un atelier de brassage d'une valeur de 90 €**.

Il s'agit d'un brassage interactif et collaboratif : empâtage, filtration, cuisson, houblonnage, soutirage avec l'association "Bière qui roule". Création d'une bière artisanale de fermentation haute, bière pur malt, bière de garde. Malts biologiques, houblons des Flandres. Remise des bouteilles brassées aux participants - à retirer chez Oscaar, rue Oscar Carpentier à Marly 6 semaines après une fois la fermentation terminée.

L'atelier aura lieu de 16h à 20h le samedi 6 septembre, place Gabriel Péri à Marly. La présence est obligatoire pour bénéficier du lot.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation sur sa nature, ni à la remise d'une contrepartie financière ou autre.

Article 6 : Attribution et retrait du lot

Le gagnant sera contacté par l'organisateur. Il devra être obligatoirement présent de 16h à 20h le samedi 6 septembre 2025, place Gabriel Péri à Marly. Il devra présenter une pièce d'identité en cours de validité pour en bénéficier.

Article 7 : Conditions d'exclusion et annulation

La Ville et la FLAC ne sauraient être tenues responsables si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, le jeu devait être annulé, écourté ou reporté.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve ni condition. Le non-respect du règlement entraîne l'exclusion immédiate du concours.

Article 9 : Protection des données personnelles

La Ville, responsable de traitement, est amenée à effectuer un traitement informatisé des données personnelles dans le cadre de l'organisation de ce jeu-concours.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition concernant ses données personnelles.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.